



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de l'environnement

Question écrite n° 114267

Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la défense sur la nécessité de protéger notre environnement, cette protection devant être effectuée quotidiennement non seulement par les particuliers mais aussi par les pouvoirs publics et dans les institutions. C'est pourquoi il souhaite connaître ses actions et ses intentions afin de favoriser le recyclage des cartouches d'encre des imprimantes au sein des services de son ministère et des services et administrations s'y rattachant.

Texte de la réponse

La collecte puis le recyclage des déchets constituent une préoccupation constante du ministère de la défense, partie prenante à la stratégie nationale de développement durable. Concernant les cartouches d'encre usagées, les services du ministère pratiquent systématiquement la collecte de ces déchets et ont recours à divers moyens destinés à leur recyclage. Ce recyclage peut ainsi être effectué par le fournisseur lui-même, qui récupère alors les cartouches usagées, conformément aux clauses du cahier des charges du marché passé, ou par une société spécialement chargée de la collecte et du tri des consommables bureautiques. D'autres organismes du ministère de la défense ont fait le choix de confier leurs cartouches usagées à des associations caritatives ou à des centres d'aide par le travail. Les cartouches usagées sont déposées dans des containers prévus pour les consommables informatiques usagés. Ces déchets d'équipements informatiques sont ensuite récupérés par les organismes en charge du recyclage, selon une périodicité hebdomadaire ou mensuelle. Au-delà de ce dispositif de collecte spécifique, il est fait appel au sens citoyen des agents pour optimiser l'utilisation des cartouches d'encre pour imprimantes.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Vaucluse (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 114267

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 décembre 2006, page 13456

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2141